

[Le Loir-et-Cher toujours en état d'urgence...](#)



Au cours d'un point-presse, Yves Le Breton, préfet de Loir-et-Cher, et Frédéric Chevallier, procureur de la République, ont, à l'issue d'une séance de travail avec les parlementaires, les présidents de communautés de communes et les responsables des unités de sécurité (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers...) rappelé que l'état d'urgence, restait en vigueur complète en Loir-et-Cher jusqu'au 26 février. Sauf si le Parlement en décidait autrement, avec une prolongation, ce qui semblerait le cas aux dernières nouvelles arrivées de Paris.

La vigilance est maintenue à son degré le plus haut et cette réunion-point d'étape a permis de dresser un bilan, depuis la mise en application du plan après les attentats du 13 novembre à Paris. Seize perquisitions se sont déroulées en Loir-et-Cher, département où trois personnes ont été mises sous assignation à résidence, mais le recours de la part de l'une d'elles ayant abouti, il n'en restait que deux, à la date du 18 janvier.

Aucune suite judiciaire n'a été appliquée.

Même si le temps passe, il convient d'être prudents et vigilants tout en restant lucides, ont rappelé les deux orateurs. Par ailleurs, plusieurs actions de prévention ponctuelles accompagnent la mise en œuvre de la situation d'urgence appliquée sur tout le territoire départemental.

R.M.